

16 - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Avenant programmatif 2011 avec les Francas du Doubs - Tarification des Accueils de Loisirs des Francas du Doubs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le contrat de Délégation de Service Public signé avec l'association «Les Francas du Doubs» prévoit un avenant programmatif annuel qui présente les sessions des accueils de loisirs (ex CLSH) maternels, élémentaires et adolescents ainsi que les actions transversales à engager pour l'année 2011.

L'avenant annuel programmatif des activités de l'association des Francas du Doubs et ses propositions de tarifs sont présentés au Conseil Municipal.

1 - Programmation 2011

Dans le cadre des missions décrites à l'article 3 du contrat de délégation, le délégataire mène des activités pour l'année 2011 en organisant des accueils de loisirs et de jeunes, des activités estivales spécifiques et des animations enfance jeunesse.

1.1 - Les accueils de loisirs

La programmation d'ouverture des accueils de loisirs pour 2011 reste inchangée, excepté des mutualisations de sessions : l'accueil de loisirs maternel «La Ritournelle» (en juillet) mutualisé avec l'AL élémentaire ; l'accueil de loisirs élémentaire «Avenue du parc» (à Noël) avec l'Espace Rosa Parks (Point accueil à Petit prince) et l'accueil de loisirs élémentaire de Rivotte (en août) avec Velotte.

Le nombre prévisionnel total de journées/enfants pour les accueils de loisirs et de jeunes en 2011 est fixé au minimum à 34 285 journées/enfants (en 2010 : 34 254 journées/enfants prévisionnelles).

Le nombre prévisionnel d'enfants différents inscrits reste de 2 210.

1.2 - L'espace d'animation de Vital'Été

L'espace d'accueil, d'informations et d'animations familles, à dominante culturelle et artistique est renouvelé, sur le site de Vital'Été - La Malcombe (grandes vacances) dit l'espace «Arts et Création».

En 2011, l'association continuera de gérer directement l'ensemble des intervenants éducatifs, socioculturels et culturels de cet espace prévu du 4 juillet au 27 août 2011.

Le nombre prévisionnel total de journées/enfants pour ces activités en 2011 est fixé au minimum à 7 750 passages/enfants.

1.3 Les animations enfance et jeunesse

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, la collectivité charge le délégataire également d'organiser ou de participer à des temps forts d'animation autour du thème des loisirs et de la citoyenneté et à des actions transversales de la collectivité.

Ces actions et animations sont au nombre prévisionnel de 10 par an (5 à l'initiative de la collectivité ou organisées et co-organisées par elle, 5 à l'initiative du délégataire ou organisées par lui). Le nombre prévisionnel total de journées/enfants cumulées pour ces actions en 2011 est fixé au minimum à 5 250 pour les dix actions.

Le délégataire compte organiser 5 actions prioritaires : le Carnaval de Planoise, la Fête du jeu, les Journées d'été inter-accueils de loisirs enfance jeunesse, le Village des droits de l'enfant et une animation transversale autour des arts du cirque.

5 actions prioritaires prévisionnelles seront organisées par la collectivité : la Citadelle prend ses quartiers, les Semaines d'Education contre le Racisme (défilé, concours, théâtre), la Semaine du Jeu, le Village Solidaire et Energie Jeune.

Des collaborations d'actions existent également pour Anim'Été Jeunes, le concours d'affiches, la Ludomobile et le Scientibus, etc.

2 - Financement 2011

Le budget prévisionnel de la programmation du délégataire pour 2011 s'élève à 1 135 857 €.

Budget 2011	Accueils	Animations	Total
	1 056 420 €	79 437 €	1 135 857 €

Conformément à l'article 5-2 de la convention, la collectivité s'engage à verser une participation financière pour l'année 2011 d'un montant global de 693 750 € (*).

Récapitulatif de la participation de la collectivité	Proposé 2011
Accueils de Loisirs	362 625 €
+ Participation prévisionnelle PSEJ - CAF Contrat Enfance et Jeunesse	257 275 €
Sous-total	619 900 €
Animations enfance et jeunesse	73 850 €
Total	693 750 €

Versement

Fonctionnement (5 x 20 %)	436 475 €
+ Participation prévisionnelle PSEJ - CAF (80 % année n + 20 % année n+1) Délibération CEJ	257 275 €
Total	693 750 €

(*) soit une augmentation de 1 % par rapport à 2010

La Ville s'engage à reverser les financements accordés par la CAF pour le Contrat Enfance et Jeunesse (PSEJ) pour les montants et objets qui seront indiqués dans les lettres de notification que ce partenaire adressera à la Ville.

Ce reversement donnera lieu à une délibération sur l'ensemble des actions CEJ.

La Ville apporte également une aide en mise à disposition de locaux notamment ceux administratifs dans le nouvel espace Jean Moulin à Planoise.

Les bilans 2010 et prévisions 2011 n'étant pas à ce jour encore connus, les informations en terme de valorisation seront transmis dès leur connaissance par courrier au délégataire.

3 - Tarifs 2011

Conformément aux dispositions du contrat de Délégation de Service Public, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition de tarifs des accueils de loisirs et de jeunes ainsi que de la Ludothèque organisés par les Francas du Doubs sur la commune.

Les tarifs appliqués pour l'année 2011 à compter du 1^{er} février 2011 sont proposés à l'augmentation de 1 %, arrondi au cinquième de centimes supérieur par rapport à 2010 (cf. avenant en annexe du présent rapport).

D'autre part, dans le cadre d'une meilleure harmonisation des tarifs, les tarifs spécifiques de l'été seront dorénavant identiques à ceux pratiqués toute l'année.

Les modalités de tarification (accueils de loisirs et ludothèque) restent identiques à la convention de Délégation de Service Public.

TARIFS 2011 APPLICABLES DU 01/02/2011 AU 01/02/2012

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS	QF1		QF2		QF3		QF4		QF5		QF6		QF7		Hors Agglo
	> 213 €	214 €	310 €	311 €	425 €	426 €	541 €	542 €	640 €	641 €	755 €	> 755 €			
JOURNEE AVEC REPAS															
Allocataire avec BV	3,05	3,60	4,20	4,85	5,75	6,95	8,90	11,85							
Allocataire sans BV	6,85	7,35	8,00	8,60	9,60	10,45	11,45	14,90							
Non allocataire	9,30	9,75	10,40	11,10	11,75	12,45	13,40	19,40							
JOURNEE SANS REPAS															
Allocataire avec BV	1,60	1,90	2,30	2,70	3,10	3,60	4,15	7,75							
Allocataire sans BV	5,05	5,35	5,80	6,15	6,60	7,15	7,95	11,10							
Non allocataire	7,45	7,80	8,10	8,55	9,00	9,45	10,15	15,80							
DEMI-JOURNEE															
Allocataire avec BV	1,10	1,35	1,60	1,90	2,20	2,55	2,90	5,35							
Allocataire sans BV	3,55	3,80	4,05	4,30	4,65	5,00	5,60	7,80							
Non allocataire	5,20	5,50	5,75	6,00	6,30	6,65	7,10	11,05							
TARIFS LUDOTHEQUE															
DEMI-JOURNEE PV/GV/Mercredi/Samedi															
Allocataire avec BV	0,55	0,65	0,80	0,95	1,15	1,35	1,65	1,95							
Allocataire sans BV	1,85	1,95	2,05	2,20	2,40	2,65	2,90	3,20							
Non allocataire	3,20	3,30	3,45	3,60	3,50	4,00	4,30	4,60							

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer une participation de la Ville pour l'année 2011 (sous réserve des ajustements de fin d'année) d'un montant de 436 475 € à l'association «Les Francas du Doubs» et de décider en conséquence du versement d'un premier acompte d'un montant de 87 295 €, étant précisé que la participation de la Ville au titre du Contrat Enfance et Jeunesse (Part PSEJ CAF) prise en charge par la Ville fera l'objet d'une délibération ultérieure.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2011 au chapitre 65.422.6574 CS 47041.

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant programmatif annuel n° 1 pour 2011 avec l'association «Les Francas du Doubs»

- adopter les tarifs journaliers proposés pour l'année 2011 dans les accueils de loisirs et jeunes ainsi qu'à la Ludothèque.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.